L'Autorité de la concurrence autorise sous conditions le rachat des Journaux du Midi par La Dépêche du Midi.

Publié le 04 juin 2015

Le Groupe La Dépêche du Midi est principalement actif dans le Sud/Sud-ouest de la France, à travers la publication des titres de presse quotidienne régionale *La Dépêche du Midi, La Nouvelle République des Pyrénées* et *Le Petit Bleu de Lot-et-Garonne*. Il a notifié à l'Autorité de la concurrence le projet d'acquisition du groupe les Journaux du Midi, qui publie pour sa part les titres de presse quotidienne régionale *Midi Libre, L'Indépendant et Centre Presse*.

Les risques de concurrence identifiés

L'Autorité de la concurrence a constaté que l'opération placerait le Groupe La Dépêche du Midi en situation de monopole sur les marchés de la presse quotidienne régionale dans les départements de l'Aude et l'Aveyron.

Si l'opération n'entraîne pas de risque d'augmentation des prix dans ces deux départements, elle risque en revanche de conduire à une homogénéisation du contenu des titres, au détriment des lecteurs qui subiraient une réduction de la qualité et de la diversité des journaux de presse quotidienne régionale.
Les engagements pris

Pour y remédier, le Groupe La Dépêche du Midi s'est engagé à ne pas procéder à l'harmonisation des contenus de ses titres, à maintenir des rédactions en chef distinctes et dédiées aux différents titres et à poursuivre la diffusion de l'ensemble de ses titres de presse quotidienne régionale dans l'Aude et

l'Aveyron.

Un mandataire indépendant, agréé par l'Autorité de la concurrence, veillera au respect des engagements pris.

DÉCISION 15-DCC-63 DU 4 JUIN 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de la Société du Journal Midi Libre par la société Groupe La Dépêche du Midi

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail